

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 11 mai 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

La séance est ouverte à 19h06 et levée à 22h00.

**Étaient présents :** Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (vote à partir du rapport n°16), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (vote à partir du rapport n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauxenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Veslemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Romain VIENET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Geneuille : M. Patrick OUDOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Bernard LOUIS Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** Mme Annaïck CHAUVET

**Procurations de vote :** Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'au rapport n°4 inclus), M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport n°16), M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, M. Jean-Marc BOUSSET à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Cyril DEVESA, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Valérie MAILLARD à M. René BLAISON

Délibération n°2022/006102

Rapport n°17 - Convention 2022 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon

# Convention 2022 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Promotion touristique Grand Besançon »	Montant du budget 2022 : 617 518 € Montant de l'opération : 510 000 €

## Résumé :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « promotion du tourisme », GBM conventionne avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) pour lui confier des missions relatives à l'accueil et l'information des touristes, la promotion et la coordination des acteurs du tourisme local.

Au titre du conventionnement pour l'année 2022, il est proposé d'accorder une subvention de 500 000€ à l'OTC et une aide en nature (impressions, goodies) à concurrence de 10 000 €. Dans le cadre, de ce partenariat, des actions prioritaires à conduire sur 2022 ont été identifiées.

## I. Contexte

La promotion touristique relève depuis 2017 de GBM. Dans ce cadre, GBM conventionne avec l'OTC pour lui confier des missions relatives à l'accueil et l'information des touristes, la promotion et la coordination des acteurs du tourisme local (missions relevant des missions obligatoires des offices de tourisme).

Les communes ont conservé la possibilité juridique de missionner l'OTC communautaire sur des missions précises relevant des missions facultatives des OTC (visites guidées...). C'est le cas pour la Ville de Besançon sur notre territoire qui missionne l'OTC sur des missions facultatives (valorisation du patrimoine, visites guidées, congrès) moyennant une subvention.

## II. Budget prévisionnel et programme d'actions 2022 transmis par l'OTC

### A/ Eléments OTC sur sa situation financière (projection à fin 2021)

Fin décembre 2021, l'OTC a indiqué à GBM que sa projection à fin 2021 faisait ressortir un résultat prévisionnel de + 32 797 € et une trésorerie de 700 000 € (avant versement des soldes de subvention 2021 de GBM et de la Ville pour un montant cumulé de 260 000 €, versés en début d'année 2022).

Cette situation s'explique par la non réalisation d'actions pendant quasiment 2 ans du fait de la crise sanitaire, alors que les subventions ont été versées dans le cadre du soutien au secteur associatif de GBM en période COVID.

### B/ Budget prévisionnel 2022

L'OTC a adressé à GBM son budget prévisionnel 2022, dont les principaux postes sont :

En dépenses : 995 995 €, dont :

- Masse salariale: 646 602 €
- Frais de fonctionnement : 159 194 €
- Actions : 190 200 € (dont salaires guides 42 000 €)

En recettes : 942 000€, dont :

- 860 000 € sollicités auprès des collectivités (550K€ pour GBM, 310K€ pour la Ville)
- 13 000 € de recettes diverses
- 69 200 € de recettes propres (boutique, commercialisation).

Soit un BP 2022 déficitaire de 54 K€.

La principale évolution budgétaire par rapport aux années passées concerne les RH (2 postes supplémentaires). L'OTC prévoit un budget RH de 646 602 €, soit + 187K€ / réalisé 2021 (année

covid) et + 133K€ / réalisé 2019 (avant covid). Le coût lié aux frais de fonctionnement et le programme d'actions sont eux stables.

L'OTC envisage d'imputer ce déficit prévisionnel sur ses fonds propres (réserves de l'ordre de 600 K€ constituées suite aux 2 années COVID).

### C/ Programme d'actions

L'OTC a fourni à GBM une note d'objectifs relative à son programme d'actions 2022.

L'OTC programme la poursuite de ses missions de base (accueil, diffusion de l'information, communication, observatoire,...), prévoit de finaliser des missions demandées par GBM précédemment (SADi, document d'appel et carte du territoire, refonte du site internet) et de renforcer certains aspects, notamment la communication digitale et les produits packagés en associant les professionnels locaux.

Sont ainsi notamment évoqués dans le programme d'actions les actions ou objectifs suivants:

- **Accueil et diffusion de l'information** : l'engagement du SADi (schéma d'accueil et de diffusion de l'information qui doit se traduire par un diagnostic et un plan d'actions) via un accompagnement de la MASCOT (fédération régionale des offices de tourisme), la présence de l'OTC hors les murs sur des événements locaux ou via sa brigade estivale à vélo.
- **Promotion** : la participation à des salons et la contribution aux démarches des collectifs CRT pilotés par GBM.
- **Outils de communication** : le développement d'une stratégie de communication numérique via les réseaux sociaux, l'édition de newsletters, l'accompagnement des professionnels sur le numérique (rôle de l'animateur/trice numérique de territoire), la refonte de son site internet.
- **Commercialisation** : le montage de produits et visites en phase avec les clientèles cibles et les attentes des visiteurs. Pour les groupes : l'édition d'une plaquette commune aux sites touristiques concernés du territoire.

## II. Conventonnement et financement 2022

L'OTC souhaiterait que GBM mette en place une convention d'objectifs sur 3 ans.

L'année 2022 étant déjà entamée et GBM ne disposant pas d'éléments budgétaires et plan d'actions de l'OTC avec une vision à 3 ans, il est proposé de maintenir une convention annuelle sur l'année 2022.

Après étude des éléments budgétaires et financiers fournis par l'OTC, **il est proposé d'accorder une subvention à l'OTC de 500 000 € et une aide en nature de 10 000 €**. Pour mémoire, en 2020, la subvention accordée et versée a été de 558K€ et en 2021 de 420K€.

Dans le cadre du conventonnement 2022, **des actions attendues en priorité sont identifiées par GBM via le tableau figurant en annexe**. Ces actions prioritaires sont globalement en phase avec les orientations indiquées par l'OTC dans sa note d'objectifs, mais déclinent des attendus concrets. Elles sont assorties d'indicateurs de réalisation et portent sur des montants fléchés d'un montant total de 80 000 €.

Dans le sens de la demande de l'OTC, il est proposé de profiter de l'année 2022 pour travailler avec l'OTC à une convention d'objectifs pluriannuelle portant sur les années 2023, 2024 et 2025 sachant que celle-ci sera obligatoirement assortie d'un avenant annuel sur les financements (budget voté annuellement).

Il est cependant d'ores et déjà indiqué à l'OTC le principe de prendre en compte le niveau de réalisation des actions prioritaires sur 2022 par GBM, pour arrêter le montant de la subvention en 2023, et ainsi de suite les années suivantes.

Messieurs François BOUSSO, Christian MAGNIN-FEYSOT (2), Nathan SOURISSEAU et Benoit VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de 500 000 € pour l'année 2022, ainsi que l'octroi d'une aide en nature à concurrence de 10 000 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'Office de Tourisme et des Congrès.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 5

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

## PRIORITES GBM / Conventions OTC 2022

Priorités 2022	Indicateurs de réalisation précisés dans la convention	Montant fléché (à effet sur subvention N+1)
<b>Accueil et information des touristes</b>		
<b>Améliorer la diffusion de l'information dès cette saison 2022 au point d'entrée et de visites du territoire *</b> : Proposer des présentoirs identifiés OTC-BBB proposant un kit de documentation touristique de base.	Mise en place de ce kit information/documentation dans : au moins 10 hôtels intéressés et 10 sites d'accueil (musée Nancray, citadelle, 2 musées du centre, maison VH, 2 capitaineries, accueil mairie, boutique Ginko, gares du territoire, 2 aires de l'A36).	<b>15 000 €</b>
<b>Observatoire</b>		
Passer d'un simple relevé de chiffres à un observatoire « <b>outil de communication et d'animation du territoire</b> »*	Edition d'un document de bilan annuel communicable aux acteurs locaux, élus et partenaires. Constituer un groupe de travail sur l'observatoire (au moins 2 fois/an).	<b>3000 €</b>
<b>Outils de communication</b>		
<b>Refonte du site internet</b>	Refonte engagée pour être opérationnelle en vue de la saison 2023 (Cahier des charges et notification du marché prestataire).	<b>25 000 €</b>
<b>Promotion</b>		
<b>Présence sur les salons externe en rapport avec l'offre GBM en cohérence avec les services GBM</b>  (Tenir à jour la liste des salons où l'OTC sera présents et les agents présents et la communiquer au service tourisme pour que GBM puisse informer ses élus).	Présence minimum de l'OTC à : - Salon « destination nature » à Paris fin mars (collectif Montagne du Jura) - Rencontres des villes jumelées Freiburg en Allemagne en juin (dans le cadre du jumelage) - Salon « tourisme fluvial » à St Jean de Losne en avril (démarche contrat de canal) - Présence sur les autres salons en lien avec offre GBM dans le cadre des 4 collectifs Rédaction et transmission à GBM d'un bilan de chaque salon (contacts).	<b>10 000 €</b> <i>(2000 €/salon)</i>
<b>Contribution aux démarches pilotées par GBM</b> : GBM met en place des groupes de travail technique sur 5 volets : RP, patrimoine/unesco, itinérance, TAffaires, MJura	Contribution aux groupes de travail GBM dans un esprit de collaboration et partage d'information : présence aux réunions et mise en œuvre des missions confiées (ex visites guidées), mobilisation des crédits fléchés par OTC	<b>2000 €</b>
<b>Commercialisation clientèle individuelle</b>		
<b>Programme de visites guidées</b> : Proposer un programme de visites guidées plus resserré sur la périphérie et plus expérientielle (partenariat* avec des associations, habitants), éviter la redondance avec des propositions de visites des associations ou acteurs locaux (Aval Fort, marais de Saône...)	Proposer un programme de visites guidées <u>resserré</u> sur GBM (périphérie) : - <u>se faisant le relai dans sa programmation des offres des associations ou acteurs locaux.</u> - avec au moins <u>2 offres expérientielles</u> (cueillette, dégustation, rencontre...)  Contribuer à l'organisation des 2 visites sur GBM du programme Vallée de l'Ognon.	<b>4000 €</b>  <b>1000 €</b> <i>(500 € /par visite expérientielle)</i>
<b>Commercialisation de produits « séjour » pour la clientèle individuelle en phase avec notre offre</b>	Poursuivre la commercialisation du forfait « dans la peau d'un horloger » élaboré en 2021. Objectifs : 5 ventes  Concevoir et commercialiser de nouveaux séjours avec nuitée(s) : - 1 produit séjour depuis la Chaux de Fonds (AR en train via la ligne des horlogers,	<b>5000 €</b> <i>(1000 € / par séjour)</i>

	hébergement, offre de visite...) Objectifs : 5 ventes - 3 produits itinérance : 1 produit séjour « étape sur l'EV6», 1 produit séjour « étape sur la VF Besançon-Plateau» 1 produit séjour sur le « Grand Tour VTT » Objectifs : 5 ventes	
<b>Commercialisation de produits « journée » pour la clientèle individuelle en phase avec notre offre</b> * afin de répondre à la demande forte en termes de tourisme de proximité :	Concevoir et commercialiser 4 produits journées (ou ½ journée) dans Besançon/Grand Besançon associant les acteurs locaux.. Objectifs : 5 ventes	<b>4000 €</b> <i>(1000 € / produit journée)</i>
<b>Commercialisation clientèle groupe</b>		
<b>Disposer d'outils support de la prospection</b>	Editer une plaquette de communication à l'attention des cibles « groupes » Renseigner, mettre à jour et communiquer à GBM (une fois par trimestre) le fichier des prospects actifs du service groupes.	<b>2000€</b> <i>(1000€/outil)</i>
<b>Actions de prospection</b> en phase avec les orientations du schéma tourisme : l'offre culture/nature, destination montagne du jura, marchés/clientèles cibles	Préciser à GBM les clientèles groupes visées.  Monter un éducteur GBM pour les TO/Voyagistes ciblés au regard du schéma tourisme.  Actions de prospection en direct vers cibles externes : Présence sur salon/workshop spécialisés avec les outils finalisés et communication d'un bilan et des actions de suivi pour chaque action.	<b>5000 €</b>  <b>4000 €</b> <i>(1000 €/salon ou autres actions)</i>
<b>TOTAL</b>		<b>80 000€</b>

\* dimension animation des acteurs locaux



**Convention 2022 avec l'office de tourisme et des congrès du  
Grand Besançon (OTC)**

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (ci-après désigné par GBM) représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2022, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (ci-après désignée par OTC) dont le siège est situé 52 Grande Rue, 25000 BESANCON représentée par sa Présidente Madame Marie-Anne SPONY, d'autre part,

**Préambule**

**Rappel du rôle respectif de GBM et de l'OTC**

***Rôle de GBM :***

GBM élabore et pilote la politique touristique (stratégie) de la destination, déclinée dans son Schéma de Développement Touristique.

Ce schéma définit les orientations et axes d'actions de la politique touristique dans ces différentes composantes : le positionnement de la destination, les clientèles et marchés cibles, le développement de l'offre et sa qualification, les aménagements et équipements d'accueil, l'accueil et l'information, la promotion, l'animation du réseau des acteurs locaux du tourisme, la commercialisation.

Ce schéma a été actualisé par délibération du Conseil communautaire 23 février 2022. Cette actualisation a donné lieu à des temps de concertation avec les acteurs du tourisme en 2021. Cette concertation sera poursuivie sur les années à venir.

***Rôle de l'OTC :***

Grand Besançon Métropole confie à l'office de tourisme des missions relatives à l'accueil et l'information des touristes, la promotion du tourisme et la coordination des acteurs locaux.

**Article 1. Objet**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre GBM et l'OTC pour l'année 2022.

**Article 2. Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2022. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

### Article 3. Missions confiées par GBM à l'OTC

Grand Besançon Métropole confie à l'office de tourisme la poursuite des missions de base d'un office de tourisme, à savoir :

- l'accueil et l'information des touristes : (tenue d'une base de données de l'offre à jour, accueil dans et hors les murs, diffusion de l'information sur et hors du territoire, tenue et animation d'un observatoire...)
- la promotion du tourisme (présence sur des salons pour promouvoir la destination et contribution aux actions des collectifs CRT, conception et édition de documentation valorisant l'offre du territoire auprès des publics cibles, site web de la destination...) et la commercialisation en direction des individuels et groupes (visites guidées, packages...).
- la coordination des acteurs locaux (animation du réseau d'acteurs via l'accueil, l'observatoire, l'élaboration de packages avec les professionnels..)

**Dans le cadre de ces missions, GBM a souhaité sur 2022 mettre l'accent des actions jugées prioritaires qui sont listées dans le tableau ci-après.**

**Ces actions sont assorties d'indicateurs de réalisation et portent sur des montants fléchés pour leur réalisation, dans le cadre de la subvention 2022 accordée.**

**Le niveau de réalisation de ces actions prioritaires sera évalué avec l'OTC en fin d'année 2022, et il en sera tenu compte lors de la décision sur le montant de la subvention de l'année 2023.**

Priorités 2022 GBM	Indicateurs de réalisation	Montant fléché (à effet sur subvention 2023)
<b>Accueil et information des touristes</b>		
<b>Améliorer la diffusion de l'information dès cette saison 2022 au point d'entrée et de visites du territoire *</b> : Proposer des présentoirs identifiés OTC-BBB proposant un kit de documentation touristique de base.	Mise en place de ce kit information/documentation dans : au moins 10 hôtels intéressés et 10 sites d'accueil (musée Nancray, citadelle, 2 musées du centre, maison VH, 2 capitaineries, accueil mairie, boutique Ginko, gares du territoire, 2 aires de l'A36).	<b>15 000 €</b>
<b>Observatoire</b>		
Passer d'un simple relevé de chiffres à un observatoire « outil de communication et d'animation du territoire » *	Edition d'un document de bilan annuel communicable aux acteurs locaux, élus et partenaires. Constituer un groupe de travail sur l'observatoire (au moins 2 fois/an).	<b>3000 €</b>
<b>Outils de communication</b>		
Refonte du site internet	Refonte engagée pour être opérationnelle en vue de la saison 2023 (Cahier des charges et notification du marché prestataire).	<b>25 000 €</b>
<b>Promotion</b>		
<b>Présence sur les salons externe en rapport avec l'offre GBM en cohérence avec les services GBM</b>  (Tenir à jour la liste des salons où l'OTC sera présents et les agents présents et la communiquer au service tourisme pour que GBM puisse informer ses élus).	Présence minimum de l'OTC à : - Salon « destination nature » à Paris fin mars (collectif Montagne du Jura) - Rencontres des villes jumelées Freiburg en Allemagne en juin (dans le cadre du jumelage) - Salon « tourisme fluvial » à St Jean de Losne en avril (démarche contrat de canal) - Présence sur les autres salons en lien avec offre GBM dans le cadre des 4 collectifs Rédaction et transmission à GBM d'un bilan de chaque salon (contacts).	<b>10 000 €</b> <i>(2000 €/salon)</i>
<b>Contribution aux démarches pilotées par GBM</b> : GBM met en place des	Contribution aux groupes de travail GBM dans un esprit de collaboration et partage d'information : présence aux	<b>2000 €</b>

groupes de travail technique sur 5 volets : RP, patrimoine/unesco, itinérance, TAffaires, MJura	réunions et mise en œuvre des missions confiées (ex visites guidées), mobilisation des crédits fléchés par OTC	
<b>Commercialisation clientèle individuelle</b>		
<b>Programme de visites guidées :</b> proposer un programme de visites guidées plus resserré sur la périphérie et plus expérientielle (partenariat* avec des associations, habitants), éviter la redondance avec des propositions de visites des associations ou acteurs locaux (Aval Fort, marais de Saône...)	Proposer un programme de visites guidées <u>resserré</u> sur GBM (périphérie) : - <u>se faisant le relai dans sa programmation des offres des associations ou acteurs locaux.</u> - avec au moins <u>2 offres expérientielles</u> (cueillette, dégustation, rencontre...)  Contribuer à l'organisation des 2 visites sur GBM du programme Vallée de l'Ognon.	<b>4000 €</b>  <b>1000 €</b> <i>(500 € /par visite expérientielle)</i>
<b>Commercialisation de produits « séjour » pour la clientèle individuelle en phase avec notre offre</b>	Poursuivre la commercialisation du forfait « dans la peau d'un horloger » élaboré en 2021. Objectifs : 5 ventes  Concevoir et commercialiser de nouveaux séjours avec nuitée(s) :  - 1 produit séjour depuis la Chaux de Fonds (AR en train via la ligne des horlogers, hébergement, offre de visite...) Objectifs : 5 ventes  - 3 produits itinérance : 1 produit séjour « étape sur l'EV6 », 1 produit séjour « « étape sur la VF Besançon-Plateau » 1 produit séjour sur le « Grand Tour VTT » Objectifs : 5 ventes	<b>5000 €</b> <i>(1000 € / par séjour)</i>
<b>Commercialisation de produits « journée » pour la clientèle individuelle en phase avec notre offre</b> * afin de répondre à la demande forte en termes de tourisme de proximité :	Concevoir et commercialiser 4 produits journées (ou ½ journée) dans Besançon/Grand Besançon associant les acteurs locaux.. Objectifs : 5 ventes	<b>4000 €</b> <i>(1000 € / produit journée)</i>
<b>Commercialisation clientèle groupe</b>		
<b>Disposer d'outils support de la prospection</b>	Editer une plaquette de communication à l'attention des cibles « groupes » Renseigner, mettre à jour et communiquer à GBM (une fois par trimestre) le fichier des prospects actifs du service groupes.	<b>2000€</b> <i>(1000€/outil)</i>
<b>Actions de prospection</b> en phase avec les orientations du schéma tourisme : l'offre culture/nature, destination montagne du jura, marchés/clientèles cibles	Préciser à GBM les clientèles groupes visées.  Monter un éductour GBM pour les TO/Voyagistes ciblés au regard du schéma tourisme.  Actions de prospection en direct vers cibles externes : Présence sur salon/workshop spécialisés avec les outils finalisés et communication d'un bilan et des actions de suivi pour chaque action.	<b>5000 €</b>  <b>4000 €</b> <i>(1000 €/salon ou autres actions)</i>
<b>TOTAL</b>		<b>80 000€</b>

\* dimension animation des acteurs locaux

#### **Article 4. Moyens financiers accordés par GBM**

GBM accorde une subvention d'un montant de 500 000 € à l'OTC pour l'année 2022.

Cette subvention sera versée pour 50% à la signature de cette présente convention et pour le solde à l'issue du comité de pilotage d'automne (cf art 7).

#### **Article 5. Autres formes d'aides par GBM**

- Communication : GBM apporte un appui en nature à l'OTC dans la limite en 2022 de 5 000 € en impression et 5000 € en matériel de communication (goodies). Les demandes prévisionnelles sur la fin de l'année devront être communiquées à GBM avant fin août 2022. Toute demande de partenariat dans ces domaines devra être faite auprès du service tourisme mutualisé de GBM.
- Prêt de matériel : GBM pourra éventuellement faire bénéficier à l'association d'une aide exceptionnelle en prêt de matériel, en fonction des disponibilités, pour des actions décidées en commun. Ces demandes et réponses en retour feront l'objet de courriers particuliers. Le service tourisme sera l'intermédiaire pour faire transiter ces demandes.

La valorisation des aides indirectes (prestations, etc.) attribuées par GBM en 2022 sera communiquée à l'association en début d'année suivante afin d'être intégrée dans ses comptes.

Toute autre forme d'aide qui pourrait être sollicitée par l'association auprès de GBM sera accordée sous réserve de l'accord des différentes parties impliquées et d'un avenant à la présente convention.

#### **Article 6. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon**

L'OTC bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Besançon de locaux, de moyens informatiques et d'un service de ménage dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville par le biais d'une convention directe entre la Ville et l'OTC.

#### **Article 7. Suivi d'activité**

Des points techniques réguliers seront organisés par le service tourisme mutualisé à raison d'un RDV mensuel à minima.

Un comité de pilotage avec les élus en charge du suivi de ce partenariat, et les représentants de l'OTC sera organisé à l'automne 2022 pour le suivi de cette convention.

#### **Article 8. Rapports d'activité et financiers**

Afin de permettre à GBM de satisfaire à ses obligations légales de contrôle, l'OTC transmettra à GBM :

- pour le 31 octobre 2022 :
  - o un état d'avancement de la réalisation des actions prioritaires par GBM sur 2022 au regard des indicateurs fixés (cf. tableau des priorités GBM 2022). Ce bilan précisera les coûts liés aux actions (hors coûts RH),
  - o un plan d'action prévisionnel sur 3 ans (2023, 2024 et 2025) et les projections financières correspondantes dans la perspective de l'établissement d'une convention pluriannuelle. Le plan d'actions et le budget 2022 doivent être détaillés.
- pour le 31 janvier 2023 :
  - o un projet d'atterrissage du compte de résultat 2022,
  - o une situation de trésorerie au 31 décembre 2022,

- le bilan définitif de réalisation des actions prioritaires par GBM sur 2022 au regard des indicateurs fixés (cf. tableau des priorités GBM 2022). Ce bilan précisera les coûts liés aux actions (hors coûts RH).
- pour le 30 juin 2023 :
  - le rapport d'activité de l'année 2022, accompagné d'un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec l'objet de la subvention,
  - les comptes de l'année écoulée certifiés par le Commissaire aux Comptes : bilan (actif et passif), compte de résultat détaillé et annexe. Un état de ventilation analytique du compte de résultat sera également joint,
  - le PV de l'assemblée générale qui approuve les comptes, ainsi que tous les PV des assemblées générales extraordinaires de l'année écoulée.

De plus, afin de permettre le suivi et le contrôle régulier de son activité et de sa gestion, la structure s'engage à une gestion transparente et à fournir à la collectivité tous les documents permettant de connaître régulièrement sa situation financière.

Elle s'engage également à transmettre, dans les quinze jours qui suivent leur tenue, les dossiers et PV des Conseils d'Administrations.

### **Article 9. Responsabilité - Assurances**

L'association est responsable du bon fonctionnement de l'OTC, ainsi que des dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient en résulter. Elle contractera les polices d'assurance nécessaires.

### **Article 10. Résiliation**

GBM peut résilier la présente convention de plein droit et à tout moment :

- en cas de désaccord manifeste sur les orientations prises par l'OTC eu égard aux orientations données par GBM,
- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de modification substantielle de l'objet de l'association,
- en cas de dissolution de l'association,

Cette résiliation ne donne pas lieu au versement d'indemnités au profit de l'association.

### **Article 11. Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention qui ne saurait être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, le  
En 2 exemplaires.

Pour La Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole,

La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

Pour l'association « Office de  
Tourisme et des Congrès du  
Grand Besançon »,

La Présidente,

Marie-Anne SPONY